

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES****VAL ES DUNES**1 rue Guéritot
14370 ARGENCES

☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le seize février à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune de Vimont sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Gilbert GEMY, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR (arrivé à 19h42), Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET (arrivé à 19h13), Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mmes Alexandra LEPINAY, Sylvie SALLE, Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Florence GUERIN (pouvoir à Jacques-Yves OUIN), Lydie MAIGRET (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), M. Richard MARTIN (pouvoir à Dominique DELIVET), Mmes Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), Magali LONCLE (pouvoir à Régine ÉNÉE), MM. Laurent DECLERCK, William HERFORT, Matthieu PICHON (pouvoir à Eric MARGERIE), Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Joël DUGUEY (pouvoir à Eric DUVAL), Claude FOUCHER (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Alain BOHEME

Secrétaire de séance : M. Jacques-Yves OUIN

Date de convocation :
09.02.2023

Publiée le 22.02.2023

Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	25
Titulaires	25
Suppléants	0
Pouvoirs	9
Votants	34
19h13 Arrivée titulaire	+1
Votants	35
19h42 Arrivée titulaire	+1
Votants	36
Quorum	20

Délibération n° 2023 / 21**Objet : ADMINISTRATION GENERALE Signature d'un contrat de territoire 2022-2026 avec le Département du Calvados**

Un premier contrat de territoire avait été signé avec le Département du Calvados pour la période 2017-2021, permettant l'obtention de subventions importantes sur plusieurs projets de la CDC : construction de la nouvelle maison de services, construction du bassin nordique de dunëo, élaboration du PLUi, réalisation du schéma cyclable.

Le Département propose la conclusion d'un nouveau contrat de territoire pour couvrir la période 2022-2026 (ci-annexé). Dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle d'aides aux territoires 2022-2026 du Département du Calvados, les EPCI et les communes pôles de centralité (pôles principaux ou intermédiaires) sont éligibles au contrat de territoire.

Le contrat départemental de territoire 2022-2026 est signé entre le Département et chaque maître d'ouvrage éligible. Il permet de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser et correspondant aux enjeux identifiés sur le territoire.

Il convient d'autoriser M. le Président à signer le contrat départemental de territoire 2022-2026 ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération. Les projets éligibles seront établis dans un second temps.

M. PIARD demande si les modalités de répartition sont les mêmes.

Mme ARRUEGO indique qu'il n'y a plus de fléchage, que ce sont les services du Département qui instruisent et sélectionnent les dossiers.

Les aides du Département se déclinent en 6 axes prioritaires :

- Aménagement de bourg / aménagement urbain / aménagement paysager
- Projet d'équipement public (construction)
- Projet d'équipement public (rénovation – réhabilitation)
- Projet d'immobilier d'entreprise
- Projet d'équipement / aménagement sportif
- Projet d'équipement enfance / jeunesse

M. PORQUET demande si une charte pourrait être établie pour respecter une répartition entre les bénéficiaires.

M. DELIVET demande à ce que des précisions soient apportées sur le montant plancher de 1 000 € pour l'adressage, ce que cela inclus comme prestation.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Accepte la conclusion d'un nouveau contrat de territoire avec le Département pour la période 2022-2026 ;

↳ Autorise M. le Président à signer le contrat correspondant.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Jacques-Yves OUIN



Le Président,
Philippe PESQUEREL